

JOURNAL

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

XXXIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.

ROUBAIX, 9 JUIN 1884

LE CABINET NOIR

Les républicains qui nous gouvernent ont rétabli pour leur commodité une des institutions de l'ancien régime qui avaient été le plus universellement flétries par la conscience publique.

M. Cochery, il est vrai, semble vouloir faire observer à ses subordonnés une certaine discrétion professionnelle, si nous en jugeons par ce fait que M. Andrieux a raconté avec une verve piquante:

Un M. Benedetti, qui était receveur des postes et télégraphes à Bastia, fut accusé d'avoir divulgué un télégramme. M. Cochery aussitôt s'en émut, et désireux de faire un exemple, voulut révoquer immédiatement le fonctionnaire qu'il croyait coupable.

Mais n'insistons pas et revenons au cabinet noir si glorieusement rétabli sous la troisième République; ce même M. Cochery, qui se montrait avec tant de raison sévère pour un de ses subordonnés, accusé d'avoir violé le secret de la correspondance télégraphique, qu'a-t-il fait, mardi dernier, en plein Palais-Bourbon, quand, pour contredire M. Laguerre, il s'est appuyé sur un télégramme que ce député devait avoir reçu dans la matinée?

Plus personne et télégraphes, si le peut déformer des postèmes, pour les besoins de son administration des postes est responsable? N'a-t-il pas, en un mot, violé ce secret professionnel, dont il veut si justement imposer le respect, même au prix des punitions les plus sévères, à ses employés de tout ordre?

Le député de la Gère n'obtient aucune réponse, quoiqu'il eût réitéré à plusieurs reprises sa question. Son indiscrétion lui valut un rappel à l'ordre, moyen employé habituellement par M. Brisson pour éviter des révélations déshonorantes.

Le député de la Gère n'a pas cru devoir s'expliquer sur ce point, nous allons tâcher de suppléer à son silence. Quand l'ennemi foule le sol de la patrie, lions-nous à la page 17 du Manuel civique, tous ceux qui se sentent bon pied bon œil et surtout bon cœur, et qui ne sont pas absolument indispensables chez eux, doivent reprendre le fusil et rentrer dans le rang.

On parle peu, depuis quelques jours, de la loi du recrutement. C'est, paraît-il, qu'on est de plus en plus convaincu dans le ministère et dans le parti républicain qu'à force de courtiser la mauvaise démocratie on est en train de faire une besogne détestable.

ré dans ce jeu. S'il pousse à outrance l'application du service égal pour tous, c'est, dit-on, pour rendre la loi plus absurde et la faire plus sûrement échouer. Pour un militaire, c'est une tactique peu brave; c'est aussi une tactique bien dangereuse, avec laquelle on risque de détruire réellement ce qu'on n'attaque qu'en apparence, et dont le résultat le plus sûr est d'ébranler et de discréditer l'organisation militaire qu'on désire cependant conserver. En tout cas, rien ne ressemble moins à la conduite d'un vrai gouvernement.

Dans son discours de jeudi dernier sur les affaires de Corse, M. Waldeck-Rousseau a parlé de la mer de Sartène, ville située à 12 kilomètres de la côte de l'île de Corse. M. Laguerre, député, a séance tenante, rectifié cette erreur. Aujourd'hui, l'Intransigeant relève une nouvelle bêtise du ministre de l'intérieur. Traduisant une dépêche, M. Waldeck-Rousseau affirmait à la tribune que les amis du malheureux Saint-Elme l'invitaient à « descendre chez Propriano ». Or, Propriano est un village maritime de 894 habitants, formant commune du canton d'Olmeto, de l'arrondissement de Sartène, sur le petit golfe de Valincio.

REVUE DE LA PRESSE

L'incorporation des séminaristes et le Concordat
Le XIXe Siècle lui-même reconnaît que le vote de la Chambre qui oblige les séminaristes au service militaire est une violation du Concordat. Voici ce qu'il en dit:

Qu'il y ait ou non préméditation de la part des auteurs du projet de loi militaire, il est évident que le refus de toute assiette aux séminaristes aura pour effet de dépeupler les séminaires. M. Paul Bert a godelisé là-dessus avec une verve facile; il n'en est pas moins vrai que, si l'on se place au point de vue concordataire, l'évêque d'Angers, en soutenant l'amendement que l'on connaît, était dans la vérité et dans la logique. Il s'est trouvé une grosse majorité pour applaudir M. Bert et pour écarter l'amendement de M. Freppel: mais le nombre des voix ne prouve rien sur le fond de l'affaire.

Si le Concordat était dénoncé, M. Freppel serait dans son tort puisque l'Etat ne connaît officiellement aucun culte et n'aurait pris d'engagements envers qui que ce soit. Mais le Concordat n'est pas dénoncé, et la politique du gouvernement, bonne ou mauvaise, appuyée d'ailleurs par la majorité parlementaire, est de le maintenir. Des lors, il doit être observé loyalement. Or, nous demandons si ce serait observer loyalement le Concordat que d'instituer un régime militaire dont la conséquence serait d'arrêter tout net le recrutement du clergé? Nous ne le croyons pas. Nous ne sommes pas d'enthousiastes admirateurs du régime concordataire; mais, tant qu'un contrat subsiste, il nous paraît juste de s'y conformer pleinement, au lieu de le tourner.

Le patriote Paul Bert
Dernièrement, à la Chambre, M. Paul de Cassagnac adressait à M. Paul Bert la question suivante: « Que faisiez-vous pendant la guerre? »

On sait que le député du Gers n'obtient aucune réponse, quoiqu'il eût réitéré à plusieurs reprises sa question. Son indiscrétion lui valut un rappel à l'ordre, moyen employé habituellement par M. Brisson pour éviter des révélations déshonorantes.

Le député de la Gère n'a pas cru devoir s'expliquer sur ce point, nous allons tâcher de suppléer à son silence. Quand l'ennemi foule le sol de la patrie, lions-nous à la page 17 du Manuel civique, tous ceux qui se sentent bon pied bon œil et surtout bon cœur, et qui ne sont pas absolument indispensables chez eux, doivent reprendre le fusil et rentrer dans le rang.

On parle peu, depuis quelques jours, de la loi du recrutement. C'est, paraît-il, qu'on est de plus en plus convaincu dans le ministère et dans le parti républicain qu'à force de courtiser la mauvaise démocratie on est en train de faire une besogne détestable.

rangé sous « l'étendard sanglant », tâchera-t-il d'inonder de sang impur les campagnes bourgeoises? Interrogé par le nouveau le curieux livre de M. Lobet:

« La nomination de M. Ribière en qualité de préfet de l'Yonne fut bientôt connue à Auxerre, raconte M. Lobet, et, dès le premier moment, vous voyez d'ici la patriotique ardeur de notre homme — M. Bert s'empresse d'aller offrir au nouveau préfet ses services comme chef de son cabinet. Ce qui fut accepté. »

Que les scyphopantes ne se hâtent point de triompher. Soit! voilà M. Bert embusqué dans une préfecture! Mais, s'il ne s'est pas précipité au-devant des Prussiens, c'était probablement pour les attendre dans ses foyers.

Cependant, les défaites se succèdent. Quelques Auxerrois mal embouchés se scandalisent de voir un aussi vigoureux gaillard manier la plume au lieu du chapepot. Un jour, les Prussiens sont annoncés: aussitôt la garde nationale, probablement enflammée par les belliqueuses harangues de M. Bert, décide de prendre les armes et de courir sus à l'envahisseur. Dans ces moments suprêmes, on fait naturellement appel à tous les héros. Des patriotes dévoués vont donc à l'hôtel de la préfecture inviter M. Paul Bert à partager leur gloire et leurs dangers. Le fonctionnaire hésite-t-il? A Dieu ne plaise! Avec l'empressement qui le caractérise, il sort en guerrier de la préfecture, tout, mais — soudain se rappelant sans doute qu'il doit conserver à la patrie le futur panopliiste du service obligatoire. — M. Bert, au coin de la première rue, quitte la colonne et rentre bien tranquillement chez lui.

Cy finist le premier chant de l'Iliade dont M. P. Bert est l'Achille. Un autre jour, nous dirons peut-être le second.

Notre « gracieux » président

M. le président de la République est « gracieux », chacun sait cela, puisque la grâce est un attribut de sa fonction; d'aucuns prétendent qu'il abuse parfois du droit de l'être, mais on n'avait pas encore vu sa propre magistrature exprimer le même sentiment.

On vient de le voir. Le jury des Bouches-du-Rhône, dit la Gazette de France, avait condamné à mort un nommé Guichard, pour avoir assassiné un garçon de recettes du Crédit lyonnais dans des circonstances qui avaient soulevé la plus violente indignation à travers toute la contrée; M. le président de la République l'a gracié, et Guichard a été amené devant la cour d'appel d'Aix pour y voir entériner ses lettres de grâce, au milieu d'une foule hostile qui témoignait vivement de son mécontentement.

Voici le petit discours que lui a adressé, en audience solennelle, M. Chabrinac, président: « Vous avez été l'objet de la clémence du président de la République; le magistrat, plus que tout autre, s'incline respectueusement devant la décision du chef de l'Etat, usant d'un prérogative que lui confère la Constitution. Je puis vous dire cependant, que vous avez commis un crime horrible qui appelle la peine justement prononcée contre vous par la Cour d'assises. »

« Vous seul paraissiez jusqu'à ce jour en un noir pas senti toute l'horreur; ni les manifestations de la foule irritée qui se trouvaient sur votre passage ni l'indignation des témoins pendant les débats, ni le sévère réquisitoire de M. le procureur général n'ont réussi à vaincre votre endurcissement. »

« Vous n'avez été sensible qu'à l'arrêt de mort qui vous a frappé. »

« Aujourd'hui votre sort est fixé; vous vivez! »

« Mais que le spectre de votre victime vous accompagne dans ces parages lointains et que vous ayez subi votre peine. »

« Qu'il vous obsède dans vos longues heures de solitude et fasse naître en vous un remords profond. »

« Et qu'une vie toute de soumission et de repentir vous mette en état de paraître un jour devant le juge suprême et de mériter sa miséricorde. »

« Si M. le président Chabrinac a voulu faire respectueusement à la critique de l'acte gracieux commis par M. le président de la République, il faut convenir qu'il y a assez finement réussi; s'il n'a pas eu cette intention, la satire n'en est que plus amère, car elle ressort malgré lui de chacune de ses paroles.

Voici en effet ce qu'il constate solennellement: Guichard a commis un crime horrible; il est l'objet de la clémence de M. le président de la République.

Ce crime « appelle » sur lui non pas seulement la condamnation, mais « la peine » prononcée; M. le président de la République l'en a franchi.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 7 juin.

Voyages ministériels
Le sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics a quitté ce matin Paris pour se rendre à Dole, où il va présider la distribution des récompenses du concours agricole. Il est accompagné de M. Bon, chef-adjoint du cabinet du ministre de l'agriculture, qui représentera M. Méline à Dole.

Pétition contre M. Cochery
Le bruit court qu'une pétition se signe parmi les commerçants parisiens pour demander le déplacement de l'Intransigeant au ministère des postes et télégraphes.

Amistie
Le conseil municipal de la Seine élabore, à l'occasion de la fête du 14 juillet, une proposition d'amnistie générale, rédigée dans des termes extrêmement vifs, sommant le gouvernement de se rendre aux vœux exprimés par les élus de la capitale.

Rapport du général Millot
Le ministre de la marine a reçu du général Millot un rapport détaillé des poursuites dirigées sur l'ennemi, tant dans l'Indochine qu'en Chine, par la colonne du général Millot, dans celle de Lang-Son, par la colonne du général Négrier.

Le rapport donne des renseignements très intéressants, notamment sur la prise de Yen-Thé, défendue par environ 5,000 Chinois et 500 Annamites, et sur l'occupation de Tai-Nguyen après une marche difficile dans un terrain des plus accidentés.

Il raconte aussi le passage de la Song-Cau et du Thuong-Giang par la colonne Négrier, passage pendant lequel on eut à lutter contre l'ennemi; le combat en avant de Kep, l'exploration des villages voisins et le retour sur Bac-Ninh après une longue poursuite sur la route de Lang-Son.

Partout l'ennemi laissa des canons, des fusils, du matériel, des approvisionnements, etc. Le rapport du général Millot se termine ainsi: « En résumé, dans cette double poursuite de l'ennemi sur les routes de Tai-Nguyen et Lang-Son, le résultat a été aussi complet que possible. »

« Nous avons fait sauter à l'ennemi des pertes sensibles; nous lui avons enlevé des armes, des munitions, des approvisionnements en quantités considérables et pris des otages; nous avons, enfin, dans les reines, sans être ni merci, jusqu'aux régions où cesse toute culture. Nous lui avons montré enfin une fois de plus la puissance de nos armes. »

« Les troupes ont fait preuve, pendant ces journées de fatigue, d'une force de résistance, d'une énergie, d'un entrain vraiment remarquables. »

« L'ennemi n'ignore plus maintenant que nous pouvons occuper Lang-Son, comme Tai-Nguyen, dans le temps nécessaire pour faire la route. »

Retour du prince Victor
Le prince Victor, qui s'était rendu en Angleterre pour assister à la messe commémorative de la mort du Prince Impérial, a été retenu par l'impératrice à Farnborough, où il est resté huit jours installé dans son nouveau domicile, rue de Montcau.

Les triportages de Marseille
Le Petit Marseillais publie l'entrelet suivant: « M. Garnier, condamné à deux ans de prison par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, s'était, au cours de sa détention, presque aussitôt en conversation avec un certain M. Didié, lequel se proposait de lui écrire hier à M. le greffier en chef de la cour d'appel pour lui déclarer qu'il se désistait de son pourvoi; cette lettre était, paraît-il, accompagnée d'un autre document, consistant en un cahier dans lequel les motifs de cette détermination, fort commentés, étaient expliqués. »

« Puisque nous parlons de l'affaire des Omnibus, nous pouvons ajouter que M. Narquet, procureur général, s'est rendu hier à Marseille pour conférer avec MM. Dormand, procureur de la République, et Malet, juge d'instruction, au sujet des dossiers réservés. »

« On a assuré que des poursuites très prochaines ont été résolues, dans cet entrelet, contre certains anciens édiles et quelques-uns de leurs amis dont les agissements semblaient fort incorrects. Cette fois, ce serait le tribunal correctionnel qui aurait à statuer sur le sort de ces intéressés, inculpés, croit-on, d'escroquerie. »

« En outre, on va examiner avec le plus grand soin certaines dénonciations envoyées contre d'autres personnages de l'ancienne municipalité; bien qu'on penche vers l'impasse, si les faits déviés étaient attestés par des personnes d'une moralité indiscutable, on n'hésiterait pas à faire bonne et prompt justice. »

Les événements d'Irlande
Deux détachements de lanciers et 600 hommes de la police sont arrivés ici ce matin. Huit ouvriers qui se trouvaient là ont été envoyés sous une centaine de mètres cubes de pierres. Tous ont été tués.

Terrible accident
Un éboulement s'est produit hier matin, dans la carrière de Boies, près de Brès. Quatre ouvriers qui se trouvaient là ont été ensevelis sous une centaine de mètres cubes de pierres. Tous ont été tués.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson, président.

Les couloirs
Autant de monde et d'animation que les jours précédents.

« Comment vivement dans les couloirs la communication faite par l'administration des finances, à la commission du budget, au sujet du règlement des impôts. »

« Le ressort de cette communication que le rendement, pendant le mois de mai, a été de 500,000 francs inférieur aux prévisions budgétaires. »

« Les moins-values, pendant les cinq premiers mois de l'année courante, s'élevaient à 29 millions, par rapport aux mêmes prévisions de 7 millions, par rapport aux mois correspondants de 1883. Voilà les bénéfices de l'opportuniste. »

La séance est ouverte à 2 heures 5 minutes.

L'ADMINISTRATION EN CORSE
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'interpellation de MM. Laguerre et Andrieux relative à la Corse.

M. Fallières à la parole. Il s'agit de la subvention dont, à la veille des élections, le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique a avisé le ministre de l'agriculture. Il s'agit d'une subvention accordée, non en 1884, mais en 1880; on resta jusqu'en 1882 en désaccord sur le choix de l'emplacement. Les plans et devis ne furent arrêtés qu'en 1883, et c'est alors seulement que les conseils de l'instruction publique furent appelés à se prononcer.

« Il n'y a donc eu à rien que de parfaitement régulier. En écrivant la lettre que l'on a incriminée, M. le sous-secrétaire d'Etat voulait seulement mettre le sceau à une instruction commencée en 1880. »

Maintenant, ajoute en terminant M. le ministre, il a convenu à M. Peraldi de publier cette lettre dans les journaux d'Ajaccio, sans que rien l'ait autorisé à le faire, et cela pour se livrer à une manœuvre factieuse dont le but est de porter atteinte au caractère. Je lui en laisse toute la responsabilité. (Mouvements divers et applaudissements répétés à l'extrême-gauche.)

M. Andrieux. — Si tous les ministres parlaient comme cela!

M. Bizarelli dit que les liens étroits qui le rattachent à la Corse lui font un devoir de prendre part à cette discussion.

Jamais, dans une sous-commission parlementaire, il n'a autant souffert que dans la dernière séance, en écoutant le récit des faits scandaleux dont la Corse est le théâtre, et ce qui l'affecte le plus, c'est de voir le ministère couvrir et encourager tous ces débordements.

Il blâme énergiquement les paroles de M. le ministre de l'intérieur et celles du ministre de la justice.

La Corse, par la faute du gouvernement, est devenue un foyer d'intrigues et de mesquines rivalités.

De la République, en Corse, il n'en est pas question. C'est une coterie sans scrupules qui est maîtresse de la Corse.

M. Bizarelli apporte de nouveaux faits à la charge de la coterie. Il cite le cas d'un n'publican de vieille date, nommé conseiller de préfecture, employ modeste, qui fut renvoyé de Corse parce qu'il n'avait pas assez de souplesse de caractère.

« Si l'on veut l'apaisement de la Corse, il faut que le gouvernement se tienne en dehors de toute coterie politique et qu'il impose la neutralité la plus absolue dans les affaires publiques. »

Alors la Corse deviendra franchement républicaine et prospère. La décision de la Chambre doit assurer la paix d'un département et sauvegarder l'honneur de la République. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. le duc de Choiseul dit qu'aujourd'hui l'opinion est fixée; elle sait qu'il n'y a pas à espérer pour la Corse d'autre régime que celui qu'elle subit, aujourd'hui.

C'est ce qui résulte du discours de M. le ministre de l'intérieur, qui a déclaré que les fonctionnaires avaient bien agi et les électeurs ont bien agi.

M. de Choiseul dit que d'autres ont été examinés au point de vue financier.

Il veut notamment s'occuper des indemnités des tribunes pour pertes de bestiaux.

A ce propos, il s'attend à ce que M. le ministre de l'agriculture va lui répondre que les faits signalés se sont passés sous un autre ministre.

C'est là une objection sans valeur, attendu que sur les irrégularités qui se sont commises au dépend des contribuables.

La moyenne de l'indemnité attribuée aux cantons de France pour les pertes de bestiaux est de 500 fr. En Corse, certains cantons ont obtenu de 20,000 fr. à Ajaccio, le chiffre a été de 12,000 fr. pour six mois. Les constatations auraient dû être faites par un vétérinaire; le préfet a déclaré qu'il n'avait pas de vétérinaire à Ajaccio, il y en a un cependant.

De plus, les secours ne devaient être attribués qu'à des nécessiteux. Or, l'un des bénéficiaires a eu 600,000 fr. de bétail abattu, ce qui suppose qu'il avait fait un commerce de bétail, par conséquent, il jouit d'une certaine fortune. Les autres propriétaires ont reçu des secours dans les mêmes conditions. Il y en a cinq ou six qui portent le nom de Folacci.

Une百ère nécessiteuse a perdu 70 chèvres, 65 brebis, 8 porcs, 6 bœufs et 2 chevaux. Il y a évidemment, dira-t-on, des exagérations sur la valeur et le nombre des bestiaux; mais il y a plus: ces bestiaux n'existaient pas. On est en présence d'un véritable rapine organisée.

M. le maire d'Ajaccio déclare qu'il n'y a pas plus de 150 bœufs ou vaches dans la commune, répartis entre quelques petits propriétaires. Or, d'après les états d'indemnités, il y aurait eu plus de 300 chèvres et aucun troupeau de moutons, sans ce qui est destiné à l'alimentation de la ville. Et c'est par milliers qu'il faudrait compter les têtes abattues. On ne compte plus, dans Ajaccio, que 160 chevaux, et il y en aurait eu 120 abattus en six mois.

Une somme de 9,000 fr. a été distribuée entre 40 pêcheurs pour perte de filets de pêche. Il n'y a que 81 barques. On a distribué des secours pour la grêle, alors que le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 6 degrés, et pour l'inondation, quand on sait que la ville d'Ajaccio est alimentée par un aqueduc de 12 kilomètres. Ces faits ne se sont pas passés sous l'administration de M. Méline. Mais pourquoi a-t-il conservé un préfet qui tolérât de pareils abus?

L'orateur a contribué à ramener beaucoup de citoyens corse à la République; mais c'est en leur promettant qu'il ne rétrograderait pas les abus du bonapartisme et que, si jamais ils se reprécipitaient, la justice ne se ferait pas attendre. (Très bien.)

M. Waldeck-Rousseau répond que la plupart des faits signalés se sont produits en 1881, alors que M. de Choiseul était sous-secrétaire d'Etat, et c'est aussi à cette époque qu'ont été nommés, à divers emplois consulaires, plusieurs parsons amis personnels de M. de Choiseul (Bruit). L'un d'eux était candidat au conseil général et, pour se rendre à son poste, a abandonné cette candidature. M. de Choiseul a été élu à sa place. (Rumeurs.) Si on a pris un aussi grand nombre de Corse pour leur confier des missions diplomatiques, on a voulu sans doute éloigner des amis qui auraient pu exercer leur influence dans les élections. (Bruit.)

Dans 500 lettres qu'il écrivait alors au préfet de la Corse, M. de Choiseul demandait hâtement par un pli à la nette et prudente administration de ce fonctionnaire.

M. de Choiseul dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'on soulevât une question personnelle à propos des indemnités d'Ajaccio.

L'orateur examine à son tour la liste des nominations produites par le précédent orateur et ajoute qu'il s'est efforcé, pendant qu'il était au ministère, de réformer dans un sens républicain le personnel des consuls.

L'orateur relit la lettre qu'il a écrite au préfet de la Corse et dont il n'a rien à retirer. Cette lettre n'avait pas pour objet de poser une candidature officielle. Il y avait un officier officiel à Corse et le préfet l'a soutenu énergiquement. Les candidatures officielles, le gouvernement la prépare et ce n'est pas M. Méline qui répond à la question relative aux indemnités, dit que l'abus a été surtout dans l'exagération des prix du bétail, mais que le mal a été aussi grand qu'on veut bien le dire.

M. Méline a pu s'assurer que l'administration avait peut-être manqué de vigilance, mais il s'en est aperçu par son compte, à voir que, dans des sommes qui ont été indûment payées et, dans ce cas, il ne peut suivre le remboursement. (Applaudissements.)